

## 67 - Vie étudiante - Subvention à ESN Besançon

**M. POULIN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** Avec 21 000 étudiants, dont 12 % d'étudiants internationaux inscrits à l'UFC (132 nationalités), Besançon est une ville étudiante et universitaire. La Ville de Besançon encourage le développement de la vie étudiante en soutenant des initiatives, portées par des associations étudiantes, qui ont un impact sur son territoire (favoriser l'animation des campus, la participation des étudiants à la vie universitaire, à la vie associative et à la vie de la cité).

Pour communiquer, ESN s'appuie sur différents supports : newsletters, site web, Facebook, plaquettes ESN, flyers... ainsi que deux guides papier : l'«Agitateurs de mobilité internationale» et le «Guide de l'étudiant international». Ce dernier vise à présenter aux étudiants internationaux les richesses de Besançon et des informations pratiques afin de leur permettre d'acquérir des repères dès le début de leur séjour.

Il permet à ESN de mieux accueillir et accompagner les étudiants internationaux en leur proposant notamment de nombreuses activités : soirée parrainage, apéro-langues, soirées internationales, clubs cuisine, ciné, théâtre... Ces activités chaleureuses et conviviales animent la vie étudiante et permettent aux étudiants français comme internationaux de tisser des liens.

Le «Guide de l'étudiant international» (français/anglais), format A5, 30 pages est édité en 650 exemplaires pour un coût global de 1 000 €.

Il est distribué gratuitement, à l'occasion de la rentrée universitaire, aux étudiants internationaux en programme d'échanges comme hors programme d'échanges.

La Ville de Besançon est sollicitée pour une subvention à hauteur de 300 €.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à verser une subvention de 200 € à ESN Besançon, au titre du Guide de l'étudiant international 2015/2016.

En cas d'accord sur cette proposition, cette somme sera prélevée sur la ligne 65.23/6574 CS 10004 (Vie étudiante).

**«M. LE MAIRE :** C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.*